

Sucre : la fin des quotas européens



C'est au tour des quotas sucriers de tomber, comme l'a décidé Bruxelles mi-2014 dans le cadre de la réforme de la PAC (politique agricole commune).

Depuis hier dimanche 1er octobre , la production des 109 sucreries européennes (25 en France) n'est plus plafonnée par Bruxelles à 13,5 millions de tonnes par an.

Et le tarif payé aux producteurs de betteraves (26 euros la tonne l'an passé), soit un prix de référence de 404 euros la tonne de sucre, n'est plus garanti

«C'est une rupture dans l'organisation de notre filière depuis 50 ans", commente Alexis Duval, président du directoire de [Tereos, premier sucrier français](#), une coopérative de 12.000 planteurs de betteraves.

Point de vue partagé par Alain Commissaire, patron de Cristal Union, numéro deux du secteur, coopérative de 9000 betteraviers: